



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-36

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la circulaire du ministère de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et de la date impérative du 30 juin 2017. Par conséquent, Monsieur le Maire met en place le bureau de vote pour élire les 3 délégués titulaires et les 3 suppléants.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir : Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Jean-Claude DELAS et David PAMBRUN.

L'élection ayant lieu sur scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, Monsieur le Maire constate, avant l'ouverture du scrutin qu'une liste « Majorité municipale » a été déposée :

Camille DENAGISCARDE

Monique GAILHOU

Jean-Claude DELAS

Marie-Thérèse BRUZAUD

Régis PIERROT

Blandine CARATY

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-36-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

Nombre de votants	14
Suffrages exprimés	11
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	0
Liste majorité municipale	11

Délégués titulaires :

Camille DENAGISCARDE
Monique GAILHOU
Jean-Claude DELAS

Délégués suppléants :

Marie-Thérèse BRUZAUD
Régis PIERROT
Blandine CARATY

Fait et délibéré le 30 juin 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-37

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Réhabilitation du complexe du Rensou Lancement de la consultation des entreprises

Monsieur le Maire et l'architecte Bernard MALE présentent le projet de réhabilitation du complexe du Rensou.

Ce projet est composé de la rénovation de la salle polyvalente et des vestiaires (1 165 000 € HT) ainsi que des sanitaires du camping (141 000 € HT). Le montant total des travaux est estimé à 1 306 000,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité avec les absentions de Monsieur Francis ARTIGUE et Madame Muriel ROSSI :

1. D'approuver le projet présenté
2. De lancer la consultation des entreprises pour un projet total de 1 306 000,00 € HT
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-37-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-38

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Fin de la mise à disposition de la décharge du Moura à la communauté de communes

Monsieur le Maire fait état aux membres du Conseil des problèmes de salubrité publique sur la décharge du Moura. En effet, les déchets sont entassés par les usagers à l'intérieur, voire à l'extérieur de la décharge en dépit de toute règle de sécurité.

Pour rappel, c'est la commune qui est propriétaire de la parcelle sur laquelle est située la décharge, mais c'est la communauté de communes (anciennement SIVOM) qui exploite la décharge en vertu d'une mise à disposition par une délibération du Conseil municipal du 17 juin 1992.

Monsieur le Maire propose ainsi de mettre fin à cette mise à disposition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De mettre fin à la mise à disposition de la parcelle A 402 à la communauté de communes à l'issue de la remise en état par la communauté de communes
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-38-2-DE
Date de télétransmission : 09/11/2017
Date de réception préfecture : 09/11/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-39

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Travaux de relevage des tombes du cimetière Lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune avait lancé en 2013 une procédure de reprise des concessions des tombes non entretenues. Après la partie administrative de reprise, il convient de procéder à la reprise physique des tombes.

Le montant des travaux est estimé à 80 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De lancer la consultation de reprise physiques des tombes
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-39-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-40

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Affiliation à l'assurance chômage

Monsieur le Maire signale que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé.

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les collectivités territoriales ne cotisant pas à l'URSSAF, la charge de l'indemnisation leur incombe totalement. Les articles L. 5424-1 et L. 5424-2 du code du travail, permettent à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires.

En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mise en œuvre par l'URSSAF.

Concluant qu'il est intéressant pour la collectivité d'adhérer à ce régime pour éviter le versement d'allocations de chômage Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au régime de l'assurance-chômage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De renouveler l'adhésion au régime de l'assurance-chômage pour une durée de 12 ans à partir du 1^{er} janvier 2017
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-40-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-41

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Réhabilitation de la salle polyvalente et des locaux de la piscine sur le complexe sportif du Rensou Demande de financement supplémentaire - 2

Vu la délibération n°2016-1 du 19 janvier 2016 et n°2016-67 du 13 décembre 2016,

Afin de compléter le plan de financement, il propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat et des fonds européens pour aboutir, pour un projet estimé à 1 396 772,50 € HT, au plan de financement suivant :

Département : 699 000 €

Commune : 419 172,50 €

Etat (DETR 2017) : 116 000 €

Fonds européens (LEADER) : 90 000 €

Etat (FSIPL 2017) : 64 100 €

Région : 8 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De solliciter auprès de l'Etat (FSIPL 2017) une subvention de 64 100 €
2. De solliciter des fonds européens pour un montant de 90 000 €

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-41-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-42

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Contribution au fonds de solidarité logement 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liés à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphonique. La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Départemental propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0,50 € / habitant, ce qui correspond à 688,50 € pour la commune de Tournay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De participer à hauteur de 688,50 € au Fonds de Solidarité Logement
2. De verser cette somme à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, gestionnaire du fonds.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170704-2017-42-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-43

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Décision modificative 2017 - 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'intégrer budgétairement les travaux du SDE au chapitre 20 alors que cela avait été prévu au 21.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	20	2041582	102	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – AUTRES BATIMENTS	20 000,00 €
TOTAL						20 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	21	2138	102	CONSTRUCTIONS – AUTRES CONSTRUCTIONS	-20 000,00 €
TOTAL						-20 000,00 €

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-43-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-44

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Location de la Halle – 7 juillet 2017 – Pro'Confort

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société Pro'Confort souhaite louer la salle de la Halle pour organiser un repas pour le Club de l'Amitié de l'Arros le 7 juillet 2017.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des frais de location à 200 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer le montant des frais de location de la Halle pour la société Pro'Confort à 200 €

Fait et délibéré le 30 juin 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-44-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-45

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT.
Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Location du camping – 22 au 24 Septembre 2017 – Pyren'Evasion

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Pyren'Evasion souhaite louer le terrain du camping municipal pour organiser un salon du tout terrain (Off-Road) du 22 au 24 septembre 2017.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la location à 200 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer le montant des frais de location du terrain de camping à Pyren'Evasion à 200 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-45-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-46

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifs ALSH de mai à août 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de mai à août 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec l'abstention de Blandine CARATY, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Tarbes du 17 mai 2017 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 8 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €
- Inter-centre Trie sur Baïse du 20 juillet 2017 : Quotient 1 : 8 €, Quotient 2 : 9 €, Quotient 3 : 10 €, Quotient 4 : 11 €, Quotient 5 : 12 €, Quotient 6 : 13 €
- Mini-camp Bernadets du 20 au 21 juillet 2017 : Quotient 1 : 32 €, Quotient 2 : 34 €, Quotient 3 : 36 €, Quotient 4 : 38 €, Quotient 5 : 40 €, Quotient 6 : 42 €
- Tarbes Equestria du 28 juillet 2017 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 9 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €
- Mini-camp Marciac du 2 au 4 août 2017 : Quotient 1 : 73 €, Quotient 2 : 77 €, Quotient 3 : 81 €, Quotient 4 : 86 €, Quotient 5 : 91 €, Quotient 6 : 96 €
- Piscine Marciac du 4 août 2017 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Mirande du 11 août 2017 : Quotient 1 : 19 €, Quotient 2 : 20 €, Quotient 3 : 21 €, Quotient 4 : 23 €, Quotient 5 : 25 €, Quotient 6 : 27 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-46-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

- Asque du 25 août 2017 : Quotient 1 : 14 €, Quotient 2 : 15 €, Quotient 3 : 16 €, Quotient 4 : 17 €, Quotient 5 : 18 €, Quotient 6 : 19 €

Fait et délibéré le 30 juin 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-47

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Cession d'un chemin rural (entre chemin de Bernadets-Dessus et la RD11)

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public.

Considérant l'offre faite par Monsieur Gérard PAMBRUN d'acquérir le chemin qui relie le chemin de Bernadets-Dessus à la RD11.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Constate la désaffectation du chemin rural,
2. Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-47-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

3. Demande à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Fait et délibéré le 30 juin 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-48

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Subventions aux associations 2017 - 3

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Club de l'Amitié de l'Arros : 500 €
- ✓ Association du jumelage Tournay – La Vraie Croix : 500 €

Fait et délibéré le 30 juin 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-48-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

DELIBERATION n°2017-49

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Cession d'un tracteur

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de vendre un tracteur communal de marque Kubota, modèle B8200, qui n'a pas la puissance nécessaire pour pouvoir y fixer une épareuse. Monsieur Emilien DESPAUX, demeurant à Sainte Dode, souhaite l'acquérir pour 1 500,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'autoriser la cession du tracteur Kubota B8200 à Monsieur Emilien DESPAUX pour un montant de 1 500,00 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 30 juin 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170630-2017-49-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017